



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120534

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/11/2021 10H27 C:000008 I:39097
V/REF : 802406
V/Email reçu le Mercredi 03/11/2021 à 10H27

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 3857
IMMEUBLE : RUE VAUGELAS
13 RUE VAUGELAS
01100 OYONNAX

Feillens, le 16 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-210Y

LOCALISATION : 13 RUE VAUGELAS - OYONNAX - LOGEMENT VACANT - ACCES BATIMENT LIBRE -
LOGT 2043 - 4EME ETAGE - EX.LOCT. BREGIEIRO

MOTIF : INTERVENIR POUR CHANGEMENT SERRURE 1 POINT COMPLETE (TETIERE, PENE,
FOUILLOT...) DANS CHAMBRE 2
FOURNITURE ET POSE DE BUTOIR EN CAOUTCHOUC POUR CHAMBRE 1, 2 ET 3 , LE
DEGAGEMENT ET LA CUISINE.
FAIRE JOINT SILICONE AUTOUR DES CADRES DE FENETRES DE LA CUISINE ,
DU SEJOUR , DES CHAMBRES 1,2 ET 3 (2 FENETRES PAR PIECES)
MS 01027 MS01041 (X5) MS 02000

Donneur d'ordre : M. A CODINA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14 DECEMBRE 2021 A 09H00
POSE DE 5 BUTOIRS DE PORTE
REMPLACEMENT D'UNE SERRURE PORTE INTERIEUR
JOINT SILICONE SUR 7 FENETRES

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
5,00	MS01041-Butoir fixation invisible	1	35,00	175,00
1,00	MS01027-Serrure 1 point porte intérieure	1	20,00	20,00

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120534

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	90,00	90,00
2,00	MS00002-heure de menuiserie sur place	1	35,00	70,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	Cartouche(s) de silicone	1	8,75	17,50
TOTAL H.T.				372,50
T.V.A. a 10,00%				37,25
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>409,75</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

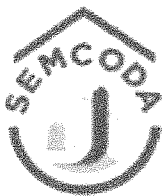
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

03/11/2021 à 10h27



Bon de Commande

N° : 802406 du 02/11/2021

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐
Fournitures seules ☐
Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-S2497

13 RUE VAUGELAS
01100 OYONNAX

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: du

MUTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

03857-00001-00002-00043 H / Type 4 / 04

Etage : 04

01-EE-2212-TRA-6156310

Marché : M - 2021050063-1

Délai

Date limite exécution : 17/11/2021

Observations

Loc sort: BREGIEIRO_/Loc entr:LV__MUT du 31/10/2021

LGT SUR PASS

ACCES BAT LIBRE

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS01027 Serrures 1 point, porte intérieure, label NF, coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, têtière acier, pêne et fouillot laiton cloison 10 mm, BRICARD, y compris toutes sujétions Chambre 2		1,00
MS01041 Butoir caoutchouc à fixation invisible, BRICARD, y compris toutes sujétions Chambres 1, 2 et 3 ; dégagement, cuisine		5,00
MS02000 INTERVENTION MENUISERIE Diverse Joint silicone autour des cadres des fenêtres de la cuisine, du séjour, de la chambre 01, de la chambre 02, et de la chambre 03 (02 fenêtres)		1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

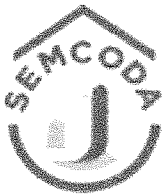
Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN2

1/3

03/11/2021 à 10:26



Bon de Commande

N° : 802406 du 02/11/2021

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel: 04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par SERDET Renaud le 02/11/2021

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

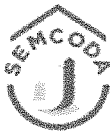
Virginie RONZON

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S au capital de 15 000
550 route de Pontant
01570 FEUILLENS
Tél. 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 733 123 030

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX
EDN2



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 13 RUE VAUGELAS 01100 OYONNAX

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à OYONNAX

le 03/11/2021

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 802406